

BUREAU FEDERAL

Réunion du 31 Août 2005 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE,
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Serge GERARD, Jean-Pierre
HUNCKLER, Frédéric JUGNET, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre SIUTAT.
Excusés : MM. Rémy GAUTRON (Mission Equipe de France), Jean-Marc JEHANNO
(Mission Equipe de France), Alain SERRI.
Invité : M. Jacques DENEUX (CFAMC)

Assistent : Mme Céline PETIT
MM. Dominique LATTERADE (représentant le DTN), Raymond BAURIAUD
et Julien GUERINEAU.

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue aux membres présents. Il excuse Rémy GAUTRON (mission Equipe de France), Jean-Marc JEHANNO (mission Equipe de France) et Alain SERRI (indisponible).

Il précise que ce mois de septembre est très important puisque l'Equipe de France Féminine et l'Equipe de France Masculine disputent les championnats d'Europe, qualificatifs pour les Championnats du Monde.

Le Bureau Fédéral adresse ses félicitations à l'ensemble des équipes de France Jeunes et leurs encadrements respectifs, pour les résultats obtenus lors de leurs Championnats d'Europe respectifs :

- Equipe de France Cadettes : médaille d'Argent à Poznan (Pologne),
- Equipe de France Cadets : médaille d'Argent à Léon (Espagne)
- Equipe de France Juniors Filles : médaille de Bronze à Budapest (Hongrie)
- Equipe de France Juniors Garçons : 6^{ème} place à Belgrade (Serbie et Monténégro)
- Equipe de France 20 ans et Moins Masculine : 6^{ème} place à Chehov (Russie)
- Equipe de France 20 ans et Moins Féminine : médaille d'Or à Brno (République Tchèque).

Yvan MAININI précise que suite à la journée du 8 Juillet 2005, organisée pour la composition des poules, certains clubs ont encore exprimé leur mécontentement. Les remarques ont été transmises à la Commission Sportive.

Il explique que des modifications d'agencement de l'immeuble sont actuellement à l'étude, avec notamment la possibilité de racheter une partie des locaux de la Ligue Ile de France ainsi que l'agencement du 7^{ème} étage.

A ce jour :

92017 licenciés, soit une progression provisoire d'environ 15 %, par rapport aux chiffres de l'année dernière à la même période, d'enregistrée.

2. Organisation du travail des services administratifs – Organisation des bureaux des membres du Comité Directeur.

Frédéric JUGNET expose aux membres présents l'organigramme réactualisé de la FFBB, et donne quelques précisions sur les changements :

- Départ d'Olivier PICQUE (Formation), qui sera remplacé par David VALLEE
- Départ de Gwénaëlle INISAN (DTBN), son remplacement est en cours.
- Départ de Céline BARRY (Centre Fédéral / DTBN), son remplacement est en cours.
- Shehrazade BEN JILLALI remplacera Ana CHAILLOT (Secrétariat Général) durant son congé maternité.

Il précise qu'il s'attache les services de différents directeurs de départements et des Présidents des Commissions concernées, afin d'optimiser au mieux le recrutement. Il rappelle l'importance du rôle des stagiaires et du travail qu'ils effectuent au sein de la FFBB.

Frédéric JUGNET expose la proposition de réorganisation du travail qui serait mise en place suite au départ de Josie JAUNAY à la retraite :

- Commission Technique : Stéphanie PIOGER.
- Commission des Jeunes : une personne du service Commission et Marketing pour la Fête du Minibasket, Lionel MOYET et Céline PETIT pour la partie "Label" et l'Opération Basket Ecole, Anne-Sophie JAROSZEK pour le sommaire expédié quotidiennement aux Ligues et aux Comités et enfin Guillaume MESNIVAL pour le Conseil des Jeunes.

Il explique ensuite que la réorganisation géographique des locaux est en cours et donne quelques projets de changement :

- au 6^{ème} étage : le Bureau de Didier DOMAT sera réservé à Serge GERARD, Alain SERRI et Pierre COLLOMB.
Le Bureau de Josie JAUNAY sera occupé par Didier DOMAT. André NOUAIL, qui travaille avec Stéphanie PIOGER, aura la possibilité de s'installer à la place de Serge GERARD.
- au 4^{ème} étage : un bureau va être mis à la disposition de Roselyne BIENVENU et Philippe COULON.
- au 3^{ème} étage : réaménagement de l'espace FBO, afin d'accueillir les membres du Comité Directeur de passage occasionnel.

Marie-Noëlle SERVAGE souhaite savoir pourquoi le Service Juridique et Sportif ne comporte pas de Directeur de Département.

Yvan MAININI précise qu'une réévaluation de la charge de travail de chacun au sein du service est en cours. Un responsable doit être désigné prochainement, probablement début Janvier 2006.

Claude AUTHIE est très surpris de constater que durant la période estivale, le service Informatique s'est retrouvé sans technicien pendant une période de 15 jours. Certains Comités et certaines ligues ont fait part de leur mécontentement.

Frédéric JUGNET informe que l'organisation des congés estivaux dans les différents services est sous la responsabilité du Directeur de Département.

3. Délégués Fédéraux : niveaux de désignation.

Yvan MAININI explique que la Ligue Nationale de Basket souhaite désigner elle-même des délégués sur les matches télévisés. Il faut se poser le problème du devenir des Délégués fédéraux, en fonction de leurs différents niveaux d'intervention (Pro A, Pro B, LFB, NM1, NM2, Coupe de France et Finales de Championnats).

Le Bureau Fédéral souhaite que pour le prochain Comité Directeur, un groupe de réflexion soit constitué, afin d'étudier le concept et les différentes possibilités. Il sera composé de :

- Pierre DAO (Représentant René LE GOFF pour la LNB)
- Frédéric JUGNET
- Jean-Pierre SIUTAT
- Roselyne BIENVENU
- Marie Noëlle SERVAGE
- Serge GERARD

Marie-Noëlle SERVAGE souhaite qu'un cahier des charges soit constitué, à l'attention de ces délégués, regroupant bien le détail de ces missions.

Pierre COLLOMB précise qu'il serait intéressant de faire une liste d'aptitude et de pouvoir de décision.

Yvan MAININI informe qu'une réunion des Chefs de Délégation des Equipes Nationales est en cours d'organisation. Il souhaite également une remise à jour du "Guide du Chef de Délégation".

4. Affaires en cours (Tribunal Administratif) :

Frédéric JUGNET informe les membres présents des décisions rendues par les différents tribunaux concernés pour les affaires suivantes :

- Ouest Lyonnais Basket

Rappel des faits : l'Ouest Lyonnais Basket souhaite la suspension de la décision de la FFBB en date du 30 Juin 2005 confirmant la décision de la Chambre d'Appel du 22 Avril 2005, qui avait confirmé la décision du Comité du Rhône en date du 18 Janvier 2005, infligeant une sanction de 7 rencontres perdues, en raison de la participation en équipe A d'une joueuse de l'équipe B.

Le Juge des référés du Tribunal Administratif de Lyon ordonne :

"Les décisions susvisées par lesquelles le Comité Départemental du Rhône de Basketball et la FFBB ont infligé la sanction de sept rencontres à l'association Ouest Lyonnais Basket sont suspendues. Les conclusions de la fédération tendant à ce que la requérante soit condamnée à lui verser la somme de 750 euros sur le fondement des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative sont rejetées."

- Mandelieu BC

Rappel des faits : Le Mandelieu Basket Club souhaite, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521.1 du code de justice administrative, la suspension de la décision de la FFBB, notifiée le 17 Juin 2005 et par laquelle la FFBB a accepté la proposition de conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français, jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette décision.

La Juge des référés du Tribunal Administratif de Nice ordonne :

"La requête de Mandelieu Basket Club est rejetée. Le Mandelieu Basket club est condamné à verser à la Fédération Française de Basketball, la somme de cinq cent euros en application desdites dispositions de l'article L. 761.1 du code de justice administrative."

Pierre COLLOMB explique qu'il existe une contradiction judiciaire sur ces deux dossiers, l'un des tribunaux a jugé l'urgence et pas l'autre.

- M. SEFOLOSHA

Rappel des faits : Monsieur Thabo SEFOLOSHA souhaite la suspension de la décision, en date du 25 Juillet 2005, par laquelle la FFBB a refusé de délivrer une lettre de sortie à son bénéficiaire. Il souhaite également enjoindre la FFBB de statuer à nouveau dans un délai de 48 heures à compter de la date de notification de l'ordonnance à intervenir, sous astreinte de 1000 euros par jour de retard. Il souhaite enfin voir condamnée la FFBB à lui verser la somme de 2000 euros en application des dispositions de l'article L.761.1 du code de justice administrative.

Le Juge des référés du Tribunal Administratif de Paris ordonne :

"La requête de M. SEFOLOSHA est rejetée. Il est condamné à verser la somme de 800 euros à la Fédération Française de Basketball, en application des dispositions de l'article L761.1 du code de justice administrative. Le surplus des conclusions de la FFBB est rejeté."

Yvan MAININI pense que cette affaire pourrait remettre en cause l'utilisation des Contrats à Durée Déterminée "dits d'usage" dans le milieu sportif.

5. Saisie des Fautes Techniques.

Claude AUTHIE explique que le document proposé ce soir sera diffusé aux Ligues et aux Comités, après validation du Bureau Fédéral. Il commente le document distribué aux membres présents et précise que la personne responsable de ces saisies à la FFBB doit être déterminée.

Marie-Noëlle SERVAGE et Roselyne BIENVENU expliquent que cette personne sera connue le 14 Septembre 2005.

Yvan MAININI souhaite connaître le nombre d'instances qui n'utilisent pas FBI pour la gestion sportive.

Claude AUTHIE explique qu'à ce jour, un maximum de 27 instances n'utilisent pas FBI pour la gestion sportive.

Roselyne BIENVENU précise que le texte en question s'appliquera, quel que soit le moyen utilisé, que ce soit informatique ou papier.

Une discussion a lieu.

Les membres du Bureau Fédéral valident le document, mais souhaitent que l'onglet "Commentaire"(observation) soit supprimé de la fiche.

Claude AUTHIE a bien noté toutes les remarques formulées par les membres présents. Il apportera les corrections nécessaires sur le document à diffuser.

6. Présentation des missions des Formateurs Arbitres.

Jacques DENEUX donne la liste des candidats retenus :

- Zone OUEST : Carole DELAUNE
- Zone NORD : Eddy VIATOR
- Zone CENTRE : Yoann JEANNEAU
- Zone EST : Freddy LEPERCQ
- Zone SUD-EST : Abdel HAMZAOU
- Zone SUD-OUEST : Nicolas MAESTRE

Leur mission première sera de former des formateurs de terrain. Ils n'ont pas la vocation de remplacer les bénévoles. La formation de ces Formateurs Arbitres se déroulera à l'Université de Nanterre. Il faut arriver à assurer une cohérence des formations d'arbitres en France.

Jacques DENEUX souhaite qu'ils puissent disposer d'un local "administratif" au sein d'une structure décentralisée.

Le Bureau Fédéral souhaite qu'une réunion des Délégués de Zones soit organisée avant le Comité Directeur du 30 Septembre 2005, afin de faire une présentation des missions des Formateurs Arbitres.

Yvan MAININI informe de la signature du nouveau contrat avec But (partenariat dès janvier 2006, jusqu'en 2008).

Une discussion s'instaure.

Jacques DENEUX explique que le souhait est de réunir ces Formateurs Arbitres au moins une fois par mois. Il rappelle l'importance de la prise de contact avec le terrain.

Il explique qu'il s'est rendu compte, lors de l'Université d'Eté, de l'importance de la communication directe.

Le Bureau Fédéral souhaite qu'un courrier d'information soit expédié aux Ligues et Comités, pour expliquer de manière simple les missions des Formateurs Arbitres, ainsi qu'une parution sur le site Internet de la FFBB.

7. Point sur l'Université d'Eté.

Jacques DENEUX explique que les 7èmes Universités d'Eté se sont déroulées la semaine précédente à Artigues (proche de Bordeaux). Le record d'inscription a été battu. Il précise que le public de cette année comptait plus de jeunes que les années précédentes (plus de 50 % des participants avaient moins de 30 ans). A la différence des précédentes éditions, une "Formation de Formateurs" a été rajoutée.

Un compte rendu plus précis sera proposé lors du Comité Directeur des 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2005.

8. Unions : le point sur les demandes (R. BIENVENU).

Roselyne BIENVENU donne un compte rendu de l'étude effectuée sur les demandes d'union :

- 35 dossiers en tout,
 - o 15 dossiers ont été refusés,
 - o 9 dossiers ont demandé un recours,
 - o 1 union s'est mise en conformité, 1 autre est en cours de mettre en conformité son dossier.
 - o 4 dossiers ont vu le refus d'union maintenu.
 - o 3 autres dossiers refusés sont soutenus par leur Comité Départemental qui tente de faire pression auprès de la Commission.

Le Bureau Fédéral soutient la Commission Juridique dans ses décisions. Les refus d'union sont donc confirmés.

9. Finale Coupe de France Handisport (M.N. SERVAGE).

Marie-Noëlle SERVAGE explique que la Fédération Handisport souhaiterait pouvoir organiser sa Finale Nationale Coupe de France le Samedi, en même temps que les Finales du Trophée Coupe de France de la FFBB.

Le Bureau Fédéral donne son accord de principe.

10. Projet d'Ordre du Jour du Comité Directeur des 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2005.

Frédéric JUGNET liste les points inscrits à l'Ordre du Jour :

- 1. Ouverture par le Président**
- 2. Organisation du travail des services administratifs – Organisation des bureaux des membres du Comité Directeur (Frédéric JUGNET)**
- 3. Présentation du nouveau Responsable de la Formation : M. David VALLEE.**
- 4. Délégués Fédéraux (proposition, besoins)**
- 5. Point sur les Commissions (proposition, besoins)**
 - **Commission Juridique** : (Roselyne BIENVENU)

- *Modifications règlementaires projet 2005/2006 (méthodes, démarche, domaines)*
- *Unions : point sur les dossiers 2005*
- Commission Formation : Compte rendu Université d'Eté (JM FLORET)
- CFAMC : (J. DENEUX)
 - Compte rendu du Forum
 - Arbitres Formateurs : présentation des personnes et des missions
- Commission des Jeunes : projet 2005/06, compte rendu basket école (B. GAVA)
- Conseil des Jeunes : projet 2005/06 (F. HUET)
- Commission Sportive : coupes de France 2006 (M.N. SERVAGE)
- Informatique : saisie des fautes techniques (C. AUTHIE)
- FBO : (J.P. HUNCLER)
 - - Camps d'été : Bilan et projet 2006
 - - Week-end Coupe de France
 - - Grand Tournoi 2006
- Ligue Féminine (J.P. SIUTAT) (Samedi matin) :
 - - Présentation Saison 2005/2006.
- Commission Contrôle de Gestion (S. GERARD) :
 - - NM1 (+ statistiques / sanction aux clubs)
 - - NF2
- DTBN : (JP de VINCENZI)
 - - Bilan des Championnats d'Europe de la campagne d'été 2005.

6. Questions diverses.

Accord du Bureau Fédéral.

Yvan MAININI rappelle que l'Open de la LFB se déroulera au Stade Pierre de Coubertin, le week-end des 1^{er} et 2 Octobre 2005. Il pense que ce tournoi est très novateur dans le paysage du Basketball Féminin Français. Il souhaite la mobilisation et le soutien de chacun, notamment pour se rendre disponible et assister à cette manifestation.

11. Questions diverses.

Jean-Pierre SIUTAT informe qu'une réunion a eu lieu avec la Sous-Commission du Statut de l'Entraîneur, afin de faire une vérification sur les clubs de la LFB :

- Bourges, Calais, Mondeville, Nice, Tarbes et Valenciennes sont en règle avec le Statut de l'Entraîneur.
- Aix en Provence, Montpellier, le SCAB 63 et ESB Villeneuve d'Ascq doivent encore produire des contrats.
- Par contre les clubs de Challes, Mourenx, Saint Amand et Strasbourg soulèvent plusieurs interrogations.

Il explique que l'Open de la LFB promet une belle manifestation de Basketball Féminin. Le plan média mis en place a plutôt bien fonctionné, l'idée a séduit beaucoup de monde. Il précise que deux ministres assisteront à la conférence de presse d'ouverture de l'Open. Il est très satisfait du travail effectué par les différents services de la FFBB concernés et espère que ça aidera au développement du basket Féminin.

Il informe d'une table ronde organisée le Samedi 17 Septembre 2005, au CNOSF, le but de cette réunion étant de présenter la place de la femme ou sportive de haut niveau dans

une action de cohésion sociale. Il profitera de cette journée pour organiser une réunion des Présidents des clubs de LFB à la FFBB, le 17 septembre au matin.

Claude AUTHIE souhaite savoir où en est le dossier de demande de transfert de droits du club de Gaillac.

Roselyne BIENVENU lui confirme que la commission Juridique vient de traiter le dossier, et de valider le transfert des droits sportifs et administratifs.

Roselyne BIENVENU souhaite pouvoir, dès à présent, mettre en place le système d'une boîte aux lettres pour recevoir l'ensemble des PV des Ligues et Comités.

Accord du Bureau Fédéral.

Roselyne BIENVENU informe que la Ligue Nationale de Basket a envoyé un courrier aux clubs de Pro A et Pro B, en leur demandant de s'adresser à leur Comité Départemental pour faire enregistrer les licences de leurs joueurs. Cette opération n'étant pas réalisable, au final, c'est la FFBB qui saisira les licences Pro A et Pro B.

Le Bureau Fédéral souhaite rappeler à la LNB qu'elle n'a pas le pouvoir de s'adresser directement aux Ligues et aux Comités.

Claude AUTHIE soulève le problème des licences commençant par le chiffre 3. Puisque cela cause des soucis auprès des Comités, c'est la FFBB qui va s'occuper de la saisie.

Marie-Noëlle SERVAGE explique que le club de la Gauloise (Martinique), n'a pas réglé une facture de 5110 € lors des finales organisées au Creusot.

Elle informe que lors de la parution de l'annuaire officiel, il y a eu une erreur et l'Article 416 est incomplet, il manque la fin de la phrase. Un erratum va donc être publié.

Serge GERARD précise qu'il y a également un problème avec l'article 419.3. Il propose donc de supprimer la dernière phrase.

Concernant la Commission Contrôle de Gestion, il fait un point sur les clubs de NM1, en ce début de saison :

11 clubs sont en règle (dont 9 très bons dossiers).

4 sont en attente

2 posent de réelles inquiétudes.

Concernant les clubs de la Ligue Féminine de Basket :

5 clubs sont en règle.

4 sont en attente.

5 posent des inquiétudes.

Julien GUERINEAU évoque le problème du contrôle de saisie des Statistiques de NM1. Ce dossier n'a pas été suivi la saison dernière, et beaucoup de clubs n'ont pas joué le jeu en ne saisissant pas leurs statistiques à la fin des rencontres.

Serge GERARD souhaite savoir qui sera chargé de récupérer les statistiques, et quelles sanctions seront prises vis-à-vis des clubs qui ne font pas la saisie de ces statistiques.

Une proposition sera faite au prochain Comité Directeur.

Prochain Bureau Fédéral le 21 Octobre 2005.